

**Mesures de protection**  
**relatives aux**  
**données privées**

Chers utilisateurs,

Depuis sa création, l'asbl Praxis est soucieuse du respect de la vie privée et de la dignité des personnes qui nous consultent. Notre équipe s'est toujours référée au code de déontologie des psychologues et au code pénal concernant le secret professionnel.

L'évolution des supports informatiques où nous encodons des données privées nous a conduit dès 2012 à nous informer auprès de la Commission de la Protection de la vie privée concernant les mesures de sécurité supplémentaires que nous devons mettre en œuvre pour assurer encore davantage la protection des dossiers archivés physiquement et virtuellement (à partir de 2013) en nos bureaux.

Il s'agit ici de prévenir au maximum les risques de fuites de données involontaires et illicites.

Depuis 2018, l'arrivée du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nous a amené à professionnaliser les procédures de protection.

Ce cahier a pour but de rendre visible l'ensemble de ces procédures.

La sécurité de l'information étant un domaine en perpétuelle évolution, ces mesures de référence seront adaptées progressivement aux différentes évolutions légales, techniques ou autres.

La direction de l'asbl Praxis  
Anne JACOB

La responsable à la protection des données  
Danielle GÉMIS

## **I. CHARTE VIE PRIVEE GENERALE**

L'asbl Praxis a pour but social l'aide et l'accompagnement psychosocial de personnes adultes (h et f) exerçant des violences au sein du couple et de la famille, la sensibilisation et la formation de tous les professionnels concernés par les violences conjugales et intrafamiliales.

### **1. Identification**

#### **a) Du traiteur**

- Asbl PRAXIS
- Siège social : 1) rue Puits-en-Sock, 63 à 4020 Liège  
tél. : 04/228 12 28 - 04/ 228 12 27  
email : liege@asblpraxis.be
- Autres : 2) rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles  
tél. : 02/ 217 98 70  
email : bruxelles@asbl praxis.be
- 3) Rue du Temple 46 à 7100 La Louvière  
tél. : 064/34 19 00  
email : hainaut@asblpraxis.be
- Numéro d'entreprise : 0447 265 713
- Appel du lundi au vendredi, sauf jour férié pendant les heures de bureau
- Plus d'informations en rapport avec la vie privée sur le site web de la Commission de Protection de la Vie Privée :  
<http://www.privacycommission.be>

#### **b) Du délégué à la protection des données**

Nom : GEMIS

Prénom : Danielle

Adresse mail : [danielle.gemis@asblpraxis.be](mailto:danielle.gemis@asblpraxis.be)

Adresse postal : rue Puits-en-Sock, 63 à 4020 LIEGE

Téléphone : 04/ 228 12 28 GSM : 0486 729 906

### **2. Qualification - consentement**

Dans le cadre de ses activités, l'asbl Praxis est responsable du traitement des données à caractère personnel de ses partenaires, clients et fournisseurs, employés.

- Les données sont traitées conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
- En fournissant ses données à caractère personnel, la personne concernée donne son consentement exprès sur le traitement de celles-ci conformément à la présente charte et aux dispositions légales.

### **3. Données récoltées**

Les données appartenant aux catégories suivantes peuvent être récoltées et traitées :

- Données d'identification (nom, adresse, téléphone,...)
- Données d'ordre familial et social
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil,...)
- Adresses mails
- Les données de suivi expliquées au chapitre II.
- 

### **4. Finalités - Durée**

- Les données sont traitées en vue des finalités suivantes :
  - Exercice de la mission de base avec les usagers (les contacter, les prévenir...)
  - la gestion des partenaires, des clients et de l'amélioration du service ;
  - la facturation
  - contrats de travail
  - rémunérations des travailleurs
- Les données sont conservées 10 ans après le dernier contact avec la personne concernée.

### **5. Catégories de destinataire**

Seule l'asbl Praxis peut être amenée à traiter l'ensemble des données à caractère personnel qui lui est confié.

## **II. CHARTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES DES USAGERS**

*Dans le document appelé « engagement » qui vous a été donné en phase d'entretien préalable, vous avez lu que notre association respecte les normes émises par la Commission de protection de la vie privée<sup>1</sup>. Ce document est mis à votre disposition pour de plus amples explications. Merci d'avance pour votre lecture attentive.*

Vous envisagez d'accepter une proposition de groupe de responsabilisation dans le cadre d'une mesure judiciaire alternative ou dans le cadre d'une démarche volontaire. Pour mieux vous comprendre et vous assurer un suivi de qualité nous conservons sur un support informatique plusieurs informations nous permettant de travailler au mieux : une fiche d'inscription ; un formulaire descriptif ; des notes de synthèse issues des entretiens individuels et des séances de groupes.

### **Enregistrement de données administratives**

La fiche d'inscription est là pour rassembler les informations administratives permettant de vous identifier et de vous contacter.

Notre association bénéficiant de subsides publics, les autorités subsidiaires peuvent nous contrôler et nous demander la preuve de l'existence réelle des dossiers déclarés en suivi. Lorsque c'est le cas (essentiellement dans le cadre des mesures judiciaires), seules les informations présentes sur la fiche d'inscription sont communiquées.

Un formulaire intitulé « formulaire descriptif » a pour but de rassembler des informations dites socio-démographiques : diplôme ou formation, emploi, situation familiale etc. Les informations que vous acceptez de nous transmettre sur ce formulaire sont traitées dans le respect de la protection de la vie privée. Elles sont uniquement destinées à un usage interne. Ces données nous permettent de réaliser régulièrement des études statistiques (anonymes) sur le public qui s'adressent à Praxis. Cela nous permet de mieux connaître notre public et d'adapter notre projet à l'évolution de celui-ci. Ces études statistiques peuvent faire l'objet de publications (articles scientifiques, rapport de recherche, rapport d'activité etc.).

---

<sup>1</sup> La Commission de protection de la vie privée s'occupe de veiller au respect des règles concernant la protection des individus face à l'utilisation de leurs données personnelles et ce dans tous les secteurs professionnels (une carte client dans une grande surface ; un abonnement à un magazine ; l'inscription dans un service public etc.).

### **Enregistrement de données de suivi**

Votre parcours à Praxis peut connaître différentes étapes imprévisibles au départ : vous déménagerez peut-être et formulerez le souhait d'être reçu dans une autre antenne de notre association ; vous reviendrez peut-être plusieurs fois à Praxis de manière contrainte ou volontaire.

Afin d'assurer une cohérence et une continuité dans l'aide que nous vous proposons, nous avons besoin de garder trace des différentes étapes. Ainsi les psychologues, ou criminologues, ou assistants en psychologie, que vous rencontrez à Praxis rédigent des notes de synthèse de leurs rencontres avec vous en individuel ou en groupe. Ce sont des notes à usage interne uniquement.

Les données présentes dans ce dossier de suivi peuvent être utiles pour certaines recherches. En effet, pour faire évoluer les connaissances et les représentations sur les violences conjugales et intrafamiliales, l'asbl Praxis accepte de contribuer à des programmes de recherches. Ils s'effectuent toujours avec un service universitaire ou un service public reconnu qui s'engage sur la rigueur éthique et méthodologique de leur projet. Les noms et adresses des personnes n'apparaissent jamais.

### **Conditions d'archivage des données**

Seul le personnel sous contrat à Praxis (ou sous contrat de recherche ou sous convention de stage) a accès aux données dans le cadre strict de ses missions.

Les dossiers ouverts avant 2018 ont été archivés sous format papier dans des locaux fermés. Les dossiers sont détruits après 10 années d'archivage.

Les dossiers ouverts à partir de 2018 sont archivés sous format informatique. Tous nos ordinateurs sont protégés par un mot de passe. L'asbl Praxis charge un informaticien expérimenté de vérifier que toutes les mesures techniques sont mises en œuvre pour assurer la sécurité du système informatique. Les données vous concernant sont gardées pendant 10 années d'archivage informatique après notre contact. A l'issue de cette période, les données sont rendues anonymes (effacement du nom et de l'adresse).

### **Rédaction d'articles ou d'ouvrages par le personnel de Praxis**

En Belgique francophone, l'asbl Praxis est le seul service spécialisé dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et familiales. Notre équipe est donc régulièrement sollicitée en Belgique ou à l'étranger pour parler de son travail. Lors de ces prestations, il est possible que nous présentions une illustration concrète (un exemple) rédigé dans un article pour compléter une idée théorique.

Cet exemple s'inspire toujours d'un cas réel rencontré par l'intervenant dans sa pratique à Praxis : les prénoms, les lieux géographiques et les éléments trop caractéristiques sont modifiés pour préserver l'anonymat. Même si l'exemple s'inspire d'un cas réel, il est toujours choisi parce qu'il correspond à plusieurs récits de vie, et plusieurs parcours de responsabilisation entendus à Praxis. L'illustration est toujours rédigée avec respect et bienveillance par rapport aux personnes rencontrées. Elle n'a jamais pour but de dénoncer ou de porter préjudice. Elle vise, au contraire, à mettre en évidence ce que cette personne nous a appris par son travail de responsabilisation à Praxis. Toute personne ressentant un malaise par rapport à un article ou une illustration publiée peut prendre contact avec les personnes responsables du traitement des données à Praxis.

### **Nom du responsable du traitement des données**

L'encodage, l'archivage et traitement des données à Praxis est sous la responsabilité de son conseil d'administration représenté par la direction de l'asbl Praxis Anne JACOB. Elle peut être contactée au siège social rue Puits-en-Sock 63 bte 22/32 à 4020 Liège. Téléphone : 04 228 12 28. Mail : [anne.jacob@asblpraxis.be](mailto:anne.jacob@asblpraxis.be)

La responsable des données, suite à la mise en vigueur du RGPD, est Danielle GEMIS, responsable administrative et financière à Praxis.

Si vous souhaitez vous opposer à l'encodage de données vous concernant, vous êtes invités à prendre contact directement avec les personnes responsables.

Pour aller plus loin :

- [www.autoriteprotectiondesdonnees.be](http://www.autoriteprotectiondesdonnees.be)
- Commission des psychologues : [www.compsy.be](http://www.compsy.be)  
Informations adaptées au 21/10/2018
- Exemplaires distribués obligatoirement aux usagers :
  - a) Engagement pour une participation au groupe de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales et familiales - 42 heures
  - b) Consentement éclairé pour les usagers
  - c) Consentement éclairé pour les membres du conseil d'administration de Praxis.